

Insee Flash

Martinique

Antilles-Guyane



L'aire d'attraction de Fort-de-France s'étend sur 28 des 34 communes de Martinique

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. En Martinique, celle de Fort-de-France est la plus importante, tant au niveau de sa démographie qu'au niveau de son étendue. Fort-de-France, Lamentin et Schoelcher en forment le pôle. L'aire d'attraction de Fort-de-France regroupe 96 % de la population martiniquaise. Au nord, deux autres aires d'attraction sont identifiées, celle de Basse-Pointe et celle du Lorrain. Le profil socio-démographique des habitants diffère au sein des aires. Ainsi, les cadres sont sur-représentés dans les pôles. Par ailleurs, seule la moitié des habitants de Fort-de-France habite une maison individuelle.

Marcelle Jeanne-Rose (Insee)

Insee Flash Martinique N° 146 - Février 2021

En Martinique, trois aires d'attraction des villes (AAV) sont identifiées. Celle de Fort-de-France est la plus imposante ; l'aire d'attraction du Lorrain et celle de Basse-Pointe sont de moindre envergure (**Figure 1**). Dans la lignée des anciennes aires urbaines, ce nouveau zonage associe deux entités : les pôles, espaces denses en population et en emplois, et leur couronne, zone d'influence déterminée par les déplacements domicile-travail (**Pour comprendre**). La couronne est ainsi composée des communes dont plus de 15 % des actifs travaillent dans un pôle. En Martinique, 41 % de la population vit dans des pôles, c'est moins qu'au niveau national (51 %) mais plus qu'en Guadeloupe (30 %).

Fort-de-France, l'aire prédominante

La très grande majorité des habitants, vit dans une des trois aires de l'île. Celle de Fort-de-France se distingue avec 358 000 habitants en 2017, soit 96 % de la population martiniquaise. En Guadeloupe, l'aire la plus peuplée regroupe 81 % de la population de l'archipel.

La zone d'influence de Fort-de-France est très étendue. Les 28 communes qui la composent s'étendent sur 86 % du territoire. Le pôle regroupe trois communes : Fort-de-France, la plus peuplée, Lamentin et Schoelcher. La couronne de cette aire s'étale du nord au sud de l'île. Elle englobe la quatrième commune de la Communauté d'Agglomération Centre de La Martinique, les 12 communes de l'agglomération de l'Espace Sud et 12 communes sur 18 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique.

Les deux autres aires de Martinique, situées dans le Nord-Atlantique, s'étendent sur une surface plus réduite. Les 13 570 habitants sont répartis sur 124 km², soit une densité trois fois moindre que celle sur l'aire de Fort-de-France. La moitié vit au Lorrain. Cette commune constitue à elle seule une aire ; la plupart des habitants qui travaillent dans la commune y vivent. L'autre moitié de cette population vit dans l'aire d'attraction de Basse-Pointe. Elle est composée de quatre communes : Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon et Macouba qui forment le pôle et la commune de Grand-Rivière qui en forme la couronne.

Le Prêcheur est la seule commune hors d'influence d'un pôle avec 1 300 habitants, soit 0,3 % de la population contre 6,7 % pour les communes hors influence en France. Très peu de déplacements entre le domicile et le lieu de travail y sont enregistrés et peu d'emplois y sont proposés. En Guadeloupe, l'ensemble des communes de Grande-Terre et de Basse-Terre dépendent d'une aire.

À l'image de l'évolution démographique de Martinique, le déclin démographique s'observe dans toutes les aires. En lien avec un solde migratoire déficitaire, le nombre d'habitants chute de - 0,8 % en moyenne par an de 2012 à 2017. La baisse est plus marquée dans les communes-centres (Fort-de-France, Le Lorrain et Basse-Pointe), - 1,4 % en moyenne annuelle contre - 0,8 % dans les communes des couronnes.

60 % des emplois concentrés dans les pôles

En Martinique, les emplois sont plus concentrés que la population dans les pôles. Sur les 129 600 emplois recensés, près de 60 % sont localisés dans les communes-pôles (contre 41 % des habitants). La Guadeloupe présente la même configuration, 55 % des emplois sont localisés dans les pôles (pour 30 % des habitants). Par construction, les emplois sont plus nombreux dans les pôles. Ces derniers offrent 134 emplois pour 100 actifs occupés résidents. Les communes couronnes, à l'inverse, sont davantage à vocation résidentielle et offrent 69 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

L'aire de Fort-de-France comprend les communes les plus dynamiques avec 144 emplois pour 100 actifs occupés dans les communes-pôles. En particulier, le taux de couverture de l'emploi à Fort-de-France s'établit à 150 emplois pour 100 actifs occupés. Au sein de la couronne, ce taux de couverture varie fortement d'une commune à l'autre. Le caractère résidentiel de certaines communes proches des zones d'activités est plus visible. C'est le cas par exemple de Case-Pilote (40 emplois pour 100 actifs occupés) et de Saint-Joseph (44 emplois pour 100 actifs occupés).

L'aire de Basse-Pointe affiche 95 emplois pour 100 actifs occupés. Basse-Pointe, la ville principale, offre 133 emplois pour 100 actifs occupés. À l'inverse, la couronne, Grand-Rivière, offre très peu d'emploi, 38 pour 100 actifs occupés.

La commune du Lorrain constitue à elle seule une AAV et détient le taux de couverture de l'emploi le plus modeste des trois aires : seulement 80 emplois pour 100 actifs occupés.

Des profils socio-démographiques contrastés entre l'aire de Fort-de-France et les deux plus petites aires

À la recherche d'une meilleure qualité de vie, une partie des ménages s'installe en périphérie des pôles pour améliorer leurs conditions de logement tout en étant à proximité de l'emploi. L'aire de Fort-de-France se distingue des deux autres AAV par le type de logement. Un peu moins de la moitié des habitants des communes-pôles (Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher) logent dans une maison individuelle. Cette part contraste avec celle des pôles de l'aire d'attraction de Basse-Pointe (85 %) et du Lorrain (72 %). Cette différence s'explique notamment par un parc de logements collectifs beaucoup plus développé dans les communes-pôles de l'aire d'attraction de Fort-de-France. Dans la plupart des autres communes, peu d'immeubles collectifs sont recensés. Dans les deux petites aires, 63 % des ménages sont propriétaires de leur logement contre 54 % dans l'aire d'attraction de Fort-de-France. Le taux est seulement de 44 % dans les pôles de l'aire de Fort-de-France (**Figure 2**). En France métropolitaine, 58 % des ménages sont propriétaires.

Les logements ayant une petite surface (moins de 30 m²) sont peu nombreux (3,1 %). En Martinique, les plus petits logements sont localisés dans l'aire d'attraction de Fort-de-France, notamment dans ses communes-pôles. En effet, 71 % des logements font plus de 60 m² dans les communes-pôles de l'aire de Fort-de-France contre 78 % dans la couronne. Ce taux atteint les 80 % dans les deux autres aires.

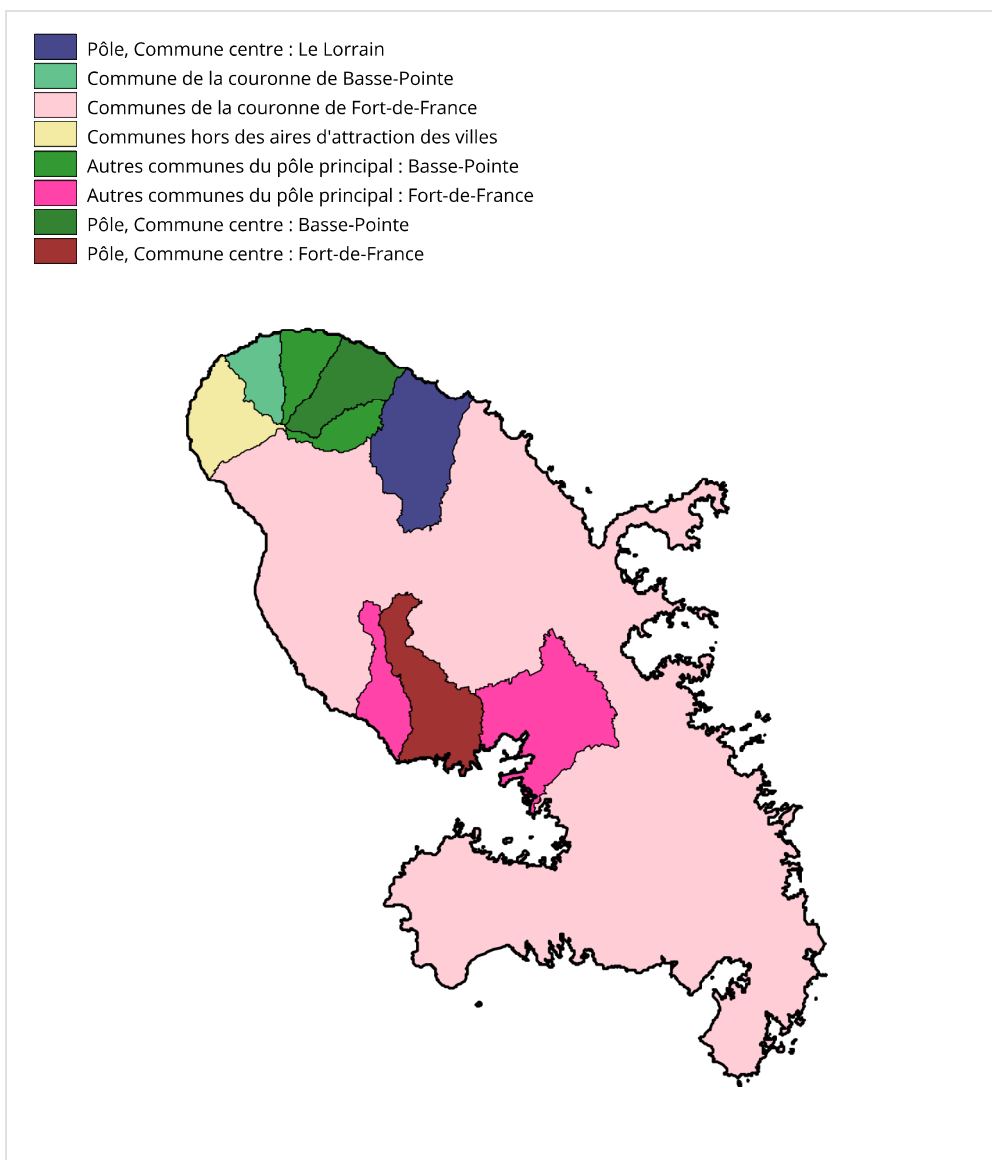
Les cadres plus présents dans l'aire de Fort-de-France

La proportion de cadres dans la population est bien plus importante dans l'aire d'attraction de Fort-de-France (5 % des 15 ans et plus) que dans l'aire du Lorrain (2 %) ou dans celle de Basse-Pointe (1 %). Dans les communes-pôles de Fort-de-France, leur présence est encore plus marquée (7 %). En France métropolitaine ce taux est également élevé dans les plus grandes aires. Dans l'aire de Paris, ils sont 17 % et dans les aires de plus de 700 000 habitants, 12 %. Dans les aires équivalentes à celle de Fort-de-France, ils représentent 8 % des personnes de plus de 14 ans.

Les professions intermédiaires et les employés sont aussi très présents dans l'aire d'attraction de Fort-de-France, respectivement 13 % et 19 %. Quant aux ouvriers, ils sont en proportion plus importante dans les AAV du nord de la Martinique (16 %). Dans la couronne de Basse-Pointe, où l'agriculture occupe une place importante, ce taux monte à 18 %.

Figure 1 – L'Aire d'attraction de Fort-de-France s'étend sur 28 communes

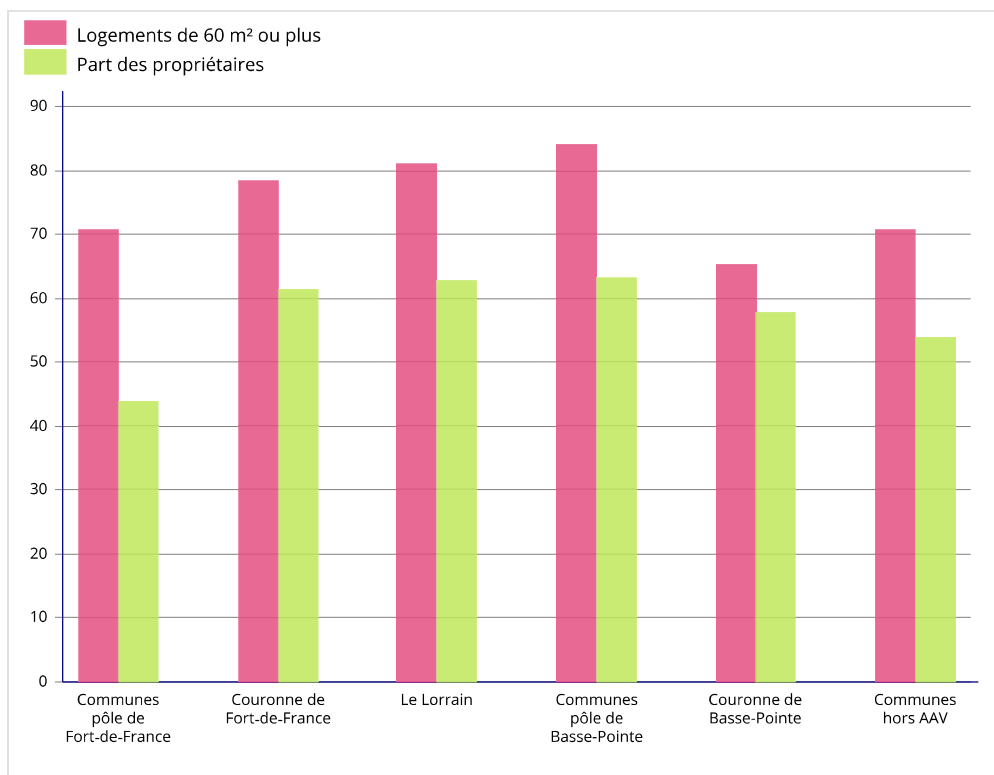
Aires d'attraction des villes de Martinique



Source : Insee, recensement de la population 2017.

Figure 2 – Moins de propriétaires dans les communes pôles de Fort-de-France que dans sa couronne

Conditions de logement des ménages selon la catégorie des communes dans le zonage en aires d'attraction des villes



Note de lecture : dans les communes de la couronne de Fort-de-France, 61 % des ménages sont propriétaires

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Documentation

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU). L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée la commune-centre.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Ainsi, la majorité des plus grandes aires coïncident avec les « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser les structures urbaines. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des villes étrangères.

Pour en savoir plus

- > Pégaz-Blanc O., De Bellefon M.-P., Audenaert D., « **« Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires** », Insee Première n° 1827, novembre 2020
- > De Bellefon M.-P., Eusebio P., Forest J., Pégaz-Blanc O., Warnod R., « **En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville** », Insee Focus n° 211, octobre 2020
- > Creignou A., « **Le Centre agglomération, pôle économique de l'île** » Insee Flash Martinique, n° 139, septembre 2020



Institut national de la statistique et des études économiques

Insee Service Territorial de Martinique - Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1 - 5, rue Saint-Christophe - CS 10641 - 97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication : Olivier LENA